



FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# Modifications Règlement Général



FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# REG GENERAL – Modifications au 01 septembre 2025

## Article 1.5 – Lutte contre les atteintes au bien-être des poneys/chevaux

- L'utilisation excessive des éperons et/ou de la cravache. **Est notamment considérée, comme une utilisation excessive de la cravache, le fait de l'utiliser plus de 5 fois au cours d'un même test ou d'une même épreuve, ou d'effectuer toute action similaire, à l'appréciation du jury. Les membres du jury doivent apprécier la nature de l'utilisation et faire la différence entre une action brutale qui doit être pénalisée, sans comptabiliser les actions, et une utilisation modérée envers le poney/cheval qui peut être admise. Dans tous les cas, un cavalier ne peut pas utiliser sa cravache en levant le bras au-dessus de la ligne de l'épaule. A l'issue du test, l'utilisation des aides artificielles n'est plus autorisée. Le jury peut mettre un avertissement dans ce cas.**
- **Observer la présence de traces de sang frais sur les lèvres, dans la bouche ou sur les flancs. Une trace de sang issue d'une piqûre d'insecte n'est pas éliminatoire. Pour tous les autres cas de trace de sang, la décision d'éliminer ou non appartient au Président du jury.**
- ~~Le maintien au-delà de quelques minutes d'une attitude exagérément contrainte,~~  
**Maintenir un poney/cheval dans une position en dépit de l'expression de plusieurs signes évidents d'inconfort,**
- ~~Trotter ou galoper de manière soutenue Du trot/galop soutenus sans pause à l'échauffement,~~





FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# Modifications Règlement CSO

# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 2.1 - Nomenclature des épreuves

### A – Division Pony

NOM DE L'ÉPREUVE	TYPE DE L'ÉPREUVE AU CHOIX
Poney A 2	Spéciale / Vitesse / Grand Prix
Poney A 1	Spéciale / Vitesse / Grand Prix
Poney A Elite	Spéciale / Vitesse / Grand Prix
Poney 4	Spéciale / Vitesse / Grand Prix

### B – Divisions Club, Amateur, Enseignant et Pro

NOM DE L'ÉPREUVE	TYPE DE L'ÉPREUVE AU CHOIX
Club 4	Spéciale / Vitesse / Grand Prix
Club 3	Spéciale / Vitesse / Grand Prix
Club 2	Spéciale / Vitesse / Grand Prix
Club 1	Spéciale / Vitesse / Grand Prix
Club Elite	Spéciale / Vitesse / Grand Prix

### C – Divisions préparatoires

Elles sont génératrices de points au classement permanent **selon la hauteur correspondant à l'indice Amateur ou Pro concerné. Pour les épreuves Club et Pony, se référer aux listes de qualification du Generali Open de France.**

### D – Epreuves Warm-up

**Pour des raisons de sécurité, la chute du cavalier et/ou équidé, entraîne la fin du parcours. Les désobéissances ne sont pas comptabilisées.**

# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 2.2 - Types d'épreuves

Les épreuves Spéciales / Les épreuves de Vitesse / Les épreuves Grand Prix  
**Toutes ces épreuves sont génératrices de points au classement permanent.**  
**Application au 1er janvier 2026 – attribution des points toutes divisions, sauf Pro :**

Quarts	Points	Points tous indices
<b>1<sup>er</sup> quart</b>	<b>Points sans faute</b>	<b>10</b>
	<b>Points quarts</b>	<b>10</b>
<b>2<sup>ème</sup> quart</b>	<b>Points sans faute</b>	<b>10</b>
	<b>Points quarts</b>	<b>5</b>
<b>3<sup>ème</sup> quart</b>	<b>Points sans faute</b>	<b>10</b>
	<b>Points quarts</b>	<b>2,5</b>
<b>4<sup>ème</sup> quart</b>	<b>Points sans faute</b>	<b>10</b>
	<b>Points quarts</b>	<b>0</b>

**1er ex : un cavalier terminant avec 4 pts de pénalité et dans le 1er quart, prendra 0 + 10 pts.**

**2ème ex : un cavalier terminant sans faute et dans le 2ème quart, prendra 10 + 5 pts.**

Type d'épreuves toutes hauteurs	Coefficient
<b>Spéciale / Préparatoire</b>	<b>0,5</b>
<b>Vitesse</b>	<b>0,75</b>
<b>Grand Prix</b>	<b>1</b>

**Des coefficients peuvent s'appliquer en cas de participation aux différents circuits/championnats, cf. règlement général (art 3.2).**

**Vos points = les points tous indices x le coefficient épreuve (x coefficient circuit/championnat)**

**Ex : En CSO Club 1 vitesse, un cavalier sans faute terminant dans le 1er quart = 15 pts.**

**Soit 10 pts sans faute + 10 pts 1er quart, le tout coef 0,75.**

**En préparatoire, un cavalier sans faute donc 1er quart, prendra 10 + 10, coef 0,5 = 10 pts.**

# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 2.2 - Types d'épreuves

### A - Epreuves Spéciales

**Les épreuves Club 4, Poney 4 et Poney A2 sont programmées uniquement sans chronomètre.**

### 1/c) Epreuve des Six Barres

**Le chef de piste doit monter une combinaison au paddock.**

### 8) Epreuve de combinaisons

**Le chef de piste doit monter une combinaison au paddock.**

~~9 – Epreuve par groupes avec manche gagnante~~

~~9 – Epreuve avec manche gagnante~~

### 9) Combiné Hunter CSO /B - Epreuves de Vitesse

Le but de ces épreuves est de démontrer l'obéissance, la maniabilité et la vitesse du poney / cheval. ~~Ces épreuves sont génératrices de points pour le classement permanent.~~

**Les épreuves vitesses peuvent être programmées en individuel ou en équipe.**

**Ces épreuves ne sont pas programmables dans les épreuves indice 4 et Poney A2.**





FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 2.2 - Types d'épreuves

### ~~8. Epreuve vitesse par équipe~~

~~Se référer au paragraphe 2 de l'article 2.2-A. Cette épreuve ne peut se courir qu'en une seule manche.~~

~~En épreuve Pony A équipe, les équipes sont composées de 3 ou 4 cavaliers. Dans ce cas le classement s'établit selon le total des pénalités encourues par les deux meilleurs concurrents de chaque équipe.~~

### C - Epreuves Grand Prix

~~Ces épreuves sont génératrices de points pour le classement permanent.~~

~~Les épreuves Grand Prix peuvent être programmées en individuel ou en équipe.~~

~~Les épreuves Club 4, Pony 4 et Pony A2 sont programmées uniquement au barème A sans chronomètre.~~



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 2.2 - Types d'épreuves

### 4. Barème A à barrage immédiat

**Dans le cas où il n'y aurait aucun couple sans faute lors du parcours initial :**

- **Si barème A au chronomètre : le classement se fait en fonction des éventuelles pénalités et du temps réalisé,**
- **Si barème A sans chronomètre : il doit être programmé un barrage à la fin de l'épreuve pour les couples à égalité de point pour définir le début du classement, les couples suivants seront classés ex aequo à égalité de points.**

### 6. Barème A sans chronomètre, réservé aux épreuves Club 4, Pony 4 et Pony A2

**Cette épreuve est jugée au barème A sans chronomètre et sans barrage.**

**Les couples à égalité de points seront classés ex aequo.**

### 8. Barème A en deux étapes

**Ce barème est réservé à la division Pro. Ce barème est programmable dans toutes les divisions dans les indices 2, 1 et Elite. Sauf dans les épreuves Pony A2, Pony 4 et Club 4.**

- 1ère étape jugée au barème A au chronomètre sur 9 ou 10 obstacles **pour la division Pro ; 10 obstacles pour les divisions Pony, Club et Amateur** ; dont obligatoirement au minimum une combinaison. La ligne d'arrivée de la première étape correspond à la ligne de départ de la 2nde étape.
- 2nde étape jugée au barème A avec chronomètre sur 4 à 6 obstacles dont obligatoirement une combinaison **pour les indices 2, 1 et Elite toutes divisions**. Un maximum de 3 obstacles, de la première étape, peuvent être sautés dans la 2nde étape.



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 2.2 - Types d'épreuves

### « Super 10 » : Option D :

Les 10 meilleurs couples de la première manche se qualifient pour la deuxième manche auxquels s'ajoute un nombre de couples qualifiés pour la deuxième manche déterminé par le nombre de partants lors de la première manche : 2 couples supplémentaires par tranche complète de 10 partants, **à partir de au-delà** de 60 partants.

### 10 - Epreuve par groupes avec manche gagnante

- Dans cette épreuve, les concurrents sont divisés en groupes. Ils peuvent être divisés, par tirage au sort, selon les résultats d'une épreuve qualificative ou selon un récent classement FFE type IPERF.
- La façon dont les concurrents sont divisés en groupes et la manière dont l'ordre de départ au sein des groupes est déterminé, doit être spécifié dans le programme.
- Tous les concurrents du premier groupe prennent d'abord le départ, ensuite tous les concurrents du deuxième groupe, et ainsi de suite.
- Le meilleur concurrent de chaque groupe se qualifie pour la manche gagnante.
- L'organisateur peut spécifier dans le programme qu'un nombre limité de concurrents, qui n'ont pas obtenu le meilleur résultat de leur groupe, mais qui ont les meilleurs résultats suivants, sont aussi qualifiés pour la manche gagnante.
- Tous les concurrents de la manche gagnante partent avec aucune pénalité.
- Les concurrents de la manche gagnante garderont l'ordre de départ de la première manche ou ils partiront dans l'ordre inverse des résultats (pénalités et temps) de la première manche, si cela est spécifié dans le programme.
- La première manche et la manche gagnante sont jugées selon le Barème A au chronomètre.
- Si un concurrent qualifié pour la manche gagnante ne prend pas le départ, il ne sera pas remplacé.



FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 2.2 - Types d'épreuves

### 11 - Epreuve avec manche gagnante

#### 1. Epreuve en deux manches et manche gagnante

- Dans cette épreuve, les 16 meilleurs concurrents de la première manche se qualifient pour la seconde manche, dans laquelle ils prennent le départ dans le sens inverse des résultats (pénalités et temps) de la première manche.
- Les 8 meilleurs concurrents selon le total des pénalités et du temps dans les deux manches ou de la seconde manche uniquement, participent à la manche gagnante.
- Le parcours de la seconde manche peut être différent de la première manche.
- Le parcours de la manche gagnante doit être un parcours raccourci sur les obstacles de la première et/ou de la seconde manche.
- L'ordre de départ dans la manche gagnante est dans l'ordre inverse du total des pénalités et du temps des deux manches ou de la seconde manche uniquement, selon les conditions stipulées dans le programme.
- Dans la manche gagnante, tous les concurrents partent avec aucune pénalité.
- Les trois manches sont jugées selon le Barème A au chronomètre
- Si un concurrent, qualifié pour la manche gagnante, renonce à prendre le départ, il ne sera pas remplacé.

#### 2. Epreuve en une manche et manche gagnante

- Dans la manche gagnante les concurrents repartent avec aucune pénalité.
- Dans cette épreuve les 10 meilleurs concurrents, au moins 25% et dans tous les cas tous les sans fautes, de la première manche se qualifient pour la manche gagnante. L'ordre de départ est l'ordre inverse des résultats (pénalités et temps) de la première manche.
- Dans la manche gagnante, tous les concurrents repartent avec aucune pénalité.
- Les deux manches sont jugées selon le barème A au chrono.
- Si un concurrent qualifié pour la manche gagnante ne prend pas le départ dans cette manche, il ne sera pas remplacé.



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 3.1 – Composition du Jury et qualifications minimum requises

EPREUVES	CHEF DE PISTE
Club / Club E3 - Club E2	Club
Club E1 – Club E Elite As Poney 2 & 1 Epreuves Amateur, Pro et préparatoires jusqu'à 120 cm	<input data-bbox="1536 549 1656 585" type="text" value="[Sans titre]"/> Candidat National



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 4.1 – Participations des concurrents

### B – Nombre de participations autorisées par épreuve

DIVISION		NOMBRE DE PONEYS / CHEVAUX PAR EPREUVE	
Club		3	
Poney dont Future Elite 7 ans		3	
Amateur		3	
Enseignant		3	
Pro		3	
Préparatoire		6	
IPERF COUPLE SUR UNE HAUTEUR DONNEE			
0 à 1		1,001 à 2	
Epreuves – 5cm	Epreuves – 10 cm et plus GP et vitesse	Epreuves – 10cm	Epreuves – 15 cm et plus GP et vitesse
0	HC	0	HC

### D- Conditions de participations cavaliers Amateur et Pro en fonction de l'IPERF

Les performances des 6 derniers mois sont considérées pour le calcul de l'IPERF.

- Un cavalier possédant 3 IPERF couple\* en 130cm **et plus** dont 1 IPERF entre 0 et 1, peut concourir uniquement en hors classement **en GP et vitesse**, quel que soit le cheval, en épreuves GP et Vitesse Amateur 1 (115 cm) et - durant 6 mois à partir de la dernière fois où son IPERF était de 1 ou moins.
- Un cavalier possédant 3 IPERF couple\* en 115cm et plus dont 1 IPERF entre 0 et 1, peut concourir uniquement en hors classement **en GP et vitesse**, quel que soit le cheval, en épreuve GP et Vitesse Amateur 3 (100 cm) et - durant 6 mois à partir de la dernière fois où son IPERF était de 1 ou moins.



FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# REG CS0 – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 4.1 - Participations des concurrents

### G - Oreillette

**Une seule oreillette est autorisée pour le cavalier sur le paddock de toutes les épreuves et sur la piste uniquement des épreuves préparatoires.**





FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# REG CS0 – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 5.1 - Participations des poneys / chevaux

### C - Selon le nombre de participations par épreuves

En As Poney Elite, Enseignant et Pro, un même couple ne peut participer qu'à un seul Grand Prix par jour. Sur la même journée, le même couple peut engager également sur une épreuve autre que Grand Prix conformément au nombre de participations maximum autorisées **ou à une autre épreuve en hors classement.**





FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 5.3 – Harnachement

Dans les épreuves des divisions Club, Poney, Amateur et préparatoire, **ainsi que pour les épreuves Warm Up**, lorsque des protège boulets sont utilisés, seuls ceux décrits ci-dessous sont autorisés sur les membres postérieurs :

- ils sont constitués d'une seule coque rigide de protection en face interne qui n'excède pas 20 cm,
- la face externe mesure 5 cm minimum;
- leur intérieur doit être lisse ou avec une peau de mouton, et sans point de pression,
- aucun élément additionnel ne peut être ajouté sur et/ou à l'intérieur du protège boulet sauf des bavettes de protection intégrée,
- sur les membres postérieurs, il est autorisé d'ajouter des éléments de protection de paturon type anneaux de paturon en caoutchouc, protège paturon en néoprène, chaussettes de protection ajustées selon la photo ci-dessous



- le protège boulet peut avoir une ou deux attaches d'une largeur de 2,5 cm minimum chacune sauf pour une fermeture velcro à attache unique ou celle-ci devra mesurer minimum 5cm de large et pour les poneys minimum 3,5cm de large.
  - toutes les attaches doivent être unidirectionnelles mais ne doivent pas envelopper toute la protection ; aucun mécanisme ne doit permettre un serrage par l'arrière.
  - des bandages élastiques auto adhésifs ne sont pas autorisés sous les protèges boulets.
  - aucun mécanisme permettant à l'attache de se replier sur elle-même n'est autorisé.
- Des dispositions spécifiques du harnachement sont précisées pour les épreuves AS PONEY ELITE dans le règlement du circuit Tournée des AS PONEY de CSO.



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 5.3 – Harnachement

### A - Sur les terrains d'entraînement

En épreuves Amateur, Enseignant, Pro et Préparatoire 1,00 m et plus

Le règlement concernant le harnachement sur le terrain de concours s'applique sauf pour la cravache de dressage et les masques anti mouches et anti UV qui sont autorisés sur le plat uniquement. **Sont autorisés sur le plat et à l'obstacle :**

- la martingale fixe,
- **l'enrênement Howlett ou Thiedeman,**
- les enrênements **coulissants dans le mors uniquement avec une 2ème paire de rênes fixée directement au mors** ~~type gogue, rênes allemandes, sont autorisés sur le plat et à l'obstacle.~~

### B - Sur la piste de concours

En épreuves Club, Club E, Poney, Amateur, Pro, Enseignant et Préparatoire

L'utilisation d'un bridon ou licol sans mors est autorisée. **La monte avec 4 rênes : une paire de rêne fixée sur le mors et une paire de rênes fixée sur la muserolle est autorisée.**

En épreuves Amateur, Enseignant, Pro et Préparatoire 1,00 m et plus

- Il n'y a aucune restriction sur les mors.
- **L'utilisation d'une double gourmette n'est pas autorisée. La fausse gourmette associée à une gourmette est autorisée.**





FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 5.3 – Harnachement

### PLANCHES DES SEULES EMBOUCHURES AUTORISEES EN EPREUVES CLUB, CLUB E, PONEY ET PREPARATOIRE 0,95CM ET MOINS

- Le bras de levier du mors ou la longueur en dessous de la partie qui traverse la bouche, est limité à 10 cm.
- Si le mors a un canon mobile, le bras de levier du mors en dessous du canon ne doit pas mesurer plus de 10 cm lorsque le canon se trouve dans la position la plus haute.
- Le diamètre de l'anneau du filet doit être adapté pour ne pas blesser le poney/cheval.
- Les doubles brisures, les passages de langue, les canons droits, les rouleaux ronds ou anatomiques tels que ci-dessous et les différents alliages sont autorisés sur toutes les embouchures figurant dans ce tableau.



- Toutes les embouchures peuvent être composées ou recouvertes de tous types de matériaux recouvertes soit de (caoutchouc, soit de cuir, soit de plastique, résine...).
- Les canons doivent être cylindriques sans moulure, sans torsade ou sans forme prédominante.
- La monte en bride n'est pas autorisée.

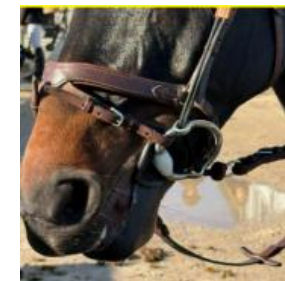


Filet Pelham\*\* avec des branches de 15 cm maximum à 4 rênes ou avec alliances obligatoires, sauf dans les épreuves Poney A où les alliances\* sont obligatoires

### ~~PLANCHES DES SEULS MORS DE BRIDE AUTORISES~~ Tableau supprimé !!

Le Hackamore fleur ou à branche simple est autorisé avec des branches de 17 cm maximum sauf pour les poneys A où seules les branches de 13 cm maximum sont autorisées.

Les muserolles telles que celles ci-dessous sont interdites. Il s'agit d'ex, une muserolle similaire produisant les mêmes effets sur le poney/cheval est également interdite :



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 6.1 - Notions de temps et de vitesse

### H - Arrêt durant le parcours

Si le concurrent s'arrête volontairement pour signaler au jury que l'obstacle à sauter est mal construit ou à cause de circonstances imprévues indépendantes du concurrent : **gêne avérée** (chien sur la piste, **autre cavalier, personnel de piste...**), obstacle détruit ou autre - , le concurrent doit s'arrêter et lever le bras en direction du jury, dans ce cas le chronomètre est immédiatement arrêté, si la requête est recevable, le concurrent reprendra son parcours où il a été arrêté, et le chronomètre sera remis en marche, aucune pénalité ne sera comptée.



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 6.2 - Les différents profils d'obstacles

### H - Obstacles alternatifs, **facultatifs** et joker

1. **Obstacles alternatifs** : Lorsque dans une épreuve deux obstacles du parcours portent le même numéro, le concurrent a le choix de sauter l'un ou l'autre des obstacles.
2. **Obstacles facultatifs** : Ils peuvent être installés après la ligne d'arrivée. Doivent être fanionnés et de type bidet, mur ou rivière.
3. Joker : Il s'agit d'un obstacle majoré ou présentant un profil techniquement plus difficile ~~c'est un obstacle difficile~~, mais ne doit pas être antisportif. Il peut être utilisé dans les épreuves à difficultés progressives ou Choisissez vos points.





FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## TABLEAU RECAPITULATIF DES COTES ET NORMES TECHNIQUES IMPOSEES

NOM DE L'EPREUVE	HAUTEUR	MAJORATION AUTORISEE SI ANNONCEE	LARGEUR CONSEILLEE HAUTEUR +	RIVIERE LARGEUR MAXIMALE	NOMBRE DE COMBINAISONS
Club 4	0,65 0,60 m	0,70 0,65 m	+ 10 cm	Non	1 combinaison*
Club 3	0,75 0,70 m	0,80 0,75 m	+ 10 cm	Non	1 combinaison*
Club 2	0,85 0,80 m	0,90 0,85 m	+ 10 cm	Non	1 ou 2 combinaisons*
Club 1	0,95 0,90 m	1,00 0,95 m	+ 10 cm	Non	2 ou 3 combinaisons
Club Elite	1,05 1,00 m	1,10 1,05 m	+ 10 cm	Non	2 ou 3 combinaisons



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 7.2 - Obstacle d'essai

2. En cas d'insuffisance ou d'impraticabilité du ou des terrain(s) d'entraînement, un obstacle d'essai n'appartenant pas au parcours doit être placé sur la piste. En toute autre circonstance, les **obstacles** d'essais ne sont pas autorisés.



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 7.7 – Barrage

### C – Elimination, abandon ou refus de participation à un barrage

1. Un concurrent qui est éliminé **lors dans** d'un barrage sera classé après les concurrents qui ont terminé le barrage ;
2. Un **ou plusieurs** concurrent qui abandonne lors d'un barrage, doit toujours être classé après un concurrent éliminé.



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 11. 3 - Normes techniques (Coupe CSO)

### A – CSO relais

EPREUVES	HAUTEUR
Poney A	0,40 m
Poney 4	0,60 m
Poney 3	0,70 m
Poney 2	0,80 m
Poney 1	0,90 m
Club 4	0,60 0,65 m
Club 3	0,70 0,75 m
Club 2	0,80 0,85 m
Club 1	0,90 0,95 m

### B - Normes pour le Carrousel

Reprise libre en musique par équipe de 3 à 4 cavaliers.

Costumes recommandés.

Carrière de 40 m x 20 m.

Temps accordé : 3,30 minutes maximum.

**Gogue interdit pour les épreuves poneys A.**



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 11.4 - Déroulement

### A - CSO

Le test CSO en équipe se déroule au Barème A sans chrono à barrage immédiat. Dans chaque étape, l'ensemble de l'équipe entre sur la piste. Le parcours est effectué individuellement et successivement par les équiéiers sans passage de relais. Le chef d'équipe désigne avant le passage de l'équipe le couple « joker » dans le cas où l'équipe réalise au moins trois sans faute. Le barrage est à effectuer par le couple « joker ». Le classement du CSO est converti en nombre de points selon le barème suivant : 1er=20pts, 2ème=16pts, 3ème=12pts, 4ème=10pts, 5ème=8pts, 6ème=6pts, 7ème=4pts, 8ème=2pts, 9ème et suivant = 0 pt. Equipe éliminée ou non partante : -50pts.



# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 11.5 - Pénalités

### Résultat de l'équipe en CSO relais :

~~Il est obtenu en additionnant les 3 meilleurs scores, soit le plus petit nombre de fautes en ajoutant aux pénalités sur la piste les pénalités pour temps dépassé.~~

### D - Classement provisoire des équipes

~~Il est obtenu par l'équipe, soit : points du carrousel + points épreuve facultative - points CSO relais. L'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points est première. Les ex-æquo sont départagés par la note du carrousel, en cas de nouvelle égalité par le classement du CSO relais. A l'issue de ce classement provisoire, les 10 premières équipes dans chaque catégorie sont qualifiées pour la Finale.~~

**Le classement avant la finale est établi après addition des points obtenus par les équipes sur les 3 tests : points du carrousel (40 maximum) + bonification de l'épreuve optionnelle (5 pts maximum) + points du CSO selon le barème suivant : 1er=20pts, 2ème=16pts, 3ème=12pts, 4ème=10pts, 5ème=8pts, 6ème=6pts, 7ème=4pts, 8ème=2pts, 9ème et suivant = 0 pt. Equipe éliminée ou non partante : -50pts. A l'issue des trois tests, les 10 meilleures équipes sont qualifiées pour une finale CSO.**

### E - Finale CSO Résultat de l'équipe pour la finale :

**Le classement du CSO de la finale est converti en nombre de points, le 1er du CSO obtient 10 pts, le 2ème obtient 9 pts, etc.**

# REG CSO – Modifications au 01 septembre 2025

## Articles 11.6 - Classement

~~Classement de la 11ème à la dernière place = classement avant la finale CSO.~~

~~Classement de la 1ère à la 10ème place = total du classement provisoire – les pénalités des trois meilleurs couples de l'équipe à la finale CSO.~~

**Le classement définitif pour les 10 premières places est obtenu par l'addition des points des 4 manches. Points du carrousel (40 maximum) + bonification de l'épreuve optionnelle (5 pts maximum) + points du CSO (20 points maximum) + points de la finale CSO (10 pts maximum). L'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points est première. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par la place du CSO de la finale, puis en cas de nouvelle égalité par la place du Carrousel.**





FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# MODIFICATION REGLEMENTAIRES FEI



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
D'ÉQUITATION

# TRAVAUX ET DEVELOPPEMENT

# DISTANCE PONEY



FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

Tableau mis à jour dans document annexe

## DISTANCE dans les COMBINAISONS

	Poney B		Poney C		Poney D CL E 3 & E2		AS 2/AS 1 CL E1 EI	
	1 Foulée	2 Foulées	1 Foulée	2 Foulées	1 Foulée	2 Foulées	1 Foulée	2 Foulées
	3-2/1-EL	3-2/1-EL	3-2/1-EL	3-2/1-EL	3-2/1-EL	3-2/1-EL	AS 2 /AS 1	AS 2 /AS 1
V/V	5,7/5,8	8,5/8,6	6,6/6,8	9,4/ 9,6	7/7,1	10,1/10,2	7,2	10,3
O/V	5,6/5,7	8,5/8,6	6,6/6,8	9,4/ 9,6	7/7,1	10,1/10,2	7,1	10,2
V/O	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	7	XXXXX	7	XXXXX
Spa/V	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	7,2	10,3

	Club 3		Club 2		Club 1		Club Elite	
V/V	7,8	10,8	7,8	10,8	8	10,9	8,1	11,2
O/V	7,7	10,8	7,7	10,8	7,8	10,9	7,9	11
V/O	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	7,7	XXXXX	7,9	XXXXX
Spa/V	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX

## DISTANCE dans les LIGNES sont des distances moyennes

	Poney B	Poney C	Poney D	Grand Prix	CL E3-E2	CL E1-EL	CL 3-2	Club 1 - EI
5 Foulées	17,5	18,5	21	21,5	22	22,5	22	22,5
6 Foulées	21	22	24	24,5	25,5	26	25,5	26
7 Foulées	24	25,5	28	29	29	29,5	29	29,5



FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

**Merci de votre attention**